

LE PROJET JAM FAIT SORTIR DE L'OMBRE LES ACTEURS DE LA JUSTICE

La justice est indéniablement associée aux avocats, aux juges, aux officiers de police en uniforme ou à la magistrature. Mais qu'en est-il des milliers d'hommes et de femmes qui ne représentent peut-être pas la justice en tant que telle mais qui n'en sont pas moins la clé de voûte ? Comment les décisions de justice ou les projets de réforme influencent-ils leurs tâches au quotidien ? Autant de questions à la base même du nouveau projet d'étude de quatre ans lancé par l'INCC début mai.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un important projet de recherche 'Justice and Management' (JAM), financé par le programme BELSPO et mené en partenariat avec les universités de Liège et d'Anvers. Chaque partenaire s'est vu attribuer des tâches très spécifiques. Valentine Mahieu, chercheuse à l'INCC, nous explique : "Le projet JAM s'intéresse à l'impact des décisions prises par les autorités politiques sur le travail des différents acteurs de la justice. L'Université de Liège analyse les chefs de corps tandis que l'Université d'Anvers se concentre sur les utilisateurs de la justice (p. ex. les avocats). L'INCC, quant à lui, étudie l'impact des décisions politiques et des réformes sur le personnel qui se trouve plutôt 'dans l'ombre de la justice.'"

Une cartographie lacunaire

Les chercheurs de l'INCC ont constaté, dans le cadre de différents projets d'étude et à travers leurs expériences, que, souvent en criminologie, les études se concentraient sur certains acteurs visibles de la justice. D'autres se trouvent davantage « dans l'ombre » et n'ont jamais été étudiés alors que la justice ne pourrait s'en passer. Citons notamment les greffiers, les secrétaires de parquet et les secrétaires au sein des services de police. "Le parquet ne peut pas fonctionner sans les secrétaires, et la police ne peut rien faire

sans les personnes qui assument des tâches de secrétariat. C'est le greffier qui, pour le juge, contacte la police, constitue le dossier et répond aux questions des avocats", précise Valentine Mahieu. "Ce sont des acteurs cruciaux au sein de la justice, et c'est pourquoi nous voulions examiner dans quelle mesure les décisions prises plus en amont pouvaient influencer leurs tâches. Leur réalité professionnelle peut grandement changer suite à une nouvelle mesure ou réforme, parfois même de manière plus radicale que ce que l'on aurait pu imaginer initialement, notamment parce que le travail de ces acteurs n'est pas suffisamment connu ", ajoute Valentine Mahieu.

La participation de la police

Cette étude permet, en quelque sorte, de rendre hommage aux acteurs de l'ombre qui font fonctionner la justice jour après jour. "Je me rends compte que ces acteurs sont souvent contents que je m'intéresse à leur travail et que je leur demande leur avis. En effet, deux lois de réforme ont été approuvées en 2014, à savoir la réforme des arrondissements judiciaires, d'une part, et l'évolution vers une gestion autonome, d'autre part, qui auront de nombreux effets sur ce personnel administratif. Ces réformes offrent par exemple davantage de possibilités de mobilité professionnelle aux collaborateurs,

les arrondissements devront dorénavant gérer une comptabilité, ... Mais tout cela est encore très récent et aura un impact sur le travail des acteurs de l'ombre qui se posent encore de nombreuses questions." C'est pour cette raison justement que la chercheuse estime intéressant que la police participe également à la présente étude. Il y a quelques années, la police a subi d'importantes restructurations. Il est donc judicieux de pouvoir analyser le chemin parcouru par les collaborateurs de la police et de le comparer à la situation de ceux qui actuellement subissent une réforme importante.

Un projet essentiel pour une justice plus rapide, plus humaine et plus transparente

Toute réforme, y compris la simple introduction d'un nouvel outil informatique par exemple, a un impact sur l'ensemble des tâches accomplies par les acteurs de la justice. "Les greffiers et les secrétaires de parquet ont connu en 2007 une réforme importante de leur statut. Et ils en parlent encore aujourd'hui.

Cette réforme a eu des conséquences considérables sur leur satisfaction professionnelle, leur motivation et l'ambiance au travail. Ce qu'ils font aujourd'hui ne correspond plus forcément aux tâches pour lesquelles ils ont été engagés initialement. Quel est leur ressenti à cet égard ? Se sentent-ils reconnus dans ce qu'ils font ? Comment s'organise le personnel administratif des arrondissements lorsqu'une loi subit des modifications ? Quelles questions faut-il poser pour mieux comprendre ce qui se passe en cas de réforme et en cerner l'impact ? Peut-être l'impact n'est-il pas celui escompté. Peut-être la réalité est-elle toute autre. Par cette étude, nous souhaitons, avant tout, examiner la réalité quotidienne de ces acteurs de l'ombre de



Alexia Jonckheere - Valentine Mahieu - Carrol Tange

la justice. Un facteur essentiel, selon nous, dans l'amélioration de l'efficacité et du fonctionnement de la justice. Cette étude doit nous permettre de parvenir à une justice plus rapide, plus humaine et plus transparente."

Quatre ans : une nécessité et non un luxe

Le projet sera axé principalement sur des méthodes de recherche qualitatives. Une première phase exploratoire permet à la chercheuse de l'INCC de se familiariser avec le terrain. "Cela signifie que je dois lire la littérature sur le sujet et que je mène des entretiens exploratoires avec des greffiers des cours et tribunaux, des secrétaires de parquet et des secrétaires au sein des services de police. Ensuite, probablement à partir du mois de novembre, je vais réaliser des observations sur le terrain. Pendant un an, je vais être en immersion au sein des équipes dans deux arrondissements, un néerlandophone et un francophone. Ces arrondissements n'ont pas encore été choisis."

Il est assez rare qu'un chercheur de l'INCC puisse travailler à temps plein pendant quatre ans sur un projet de recherche. "Généralement, une étude porte sur une période de six mois à un an ou il n'est possible d'y travailler qu'à temps partiel. Néanmoins, cette période de quatre ans n'est pas un luxe mais une nécessité. Cela va nous permettre de retourner sur le terrain avec les résultats de la première phase d'analyse et de vérifier si les premières conclusions de nos observations se confirment, ce qui renforcera la validité de nos conclusions. Par ailleurs, outre le fait que notre champ d'étude soit très vaste, nous remarquons déjà que la façon dont sont organisées les équipes diffère grandement d'un arrondissement à l'autre. Il y a donc du pain sur la planche !" conclut Valentine avec enthousiasme.